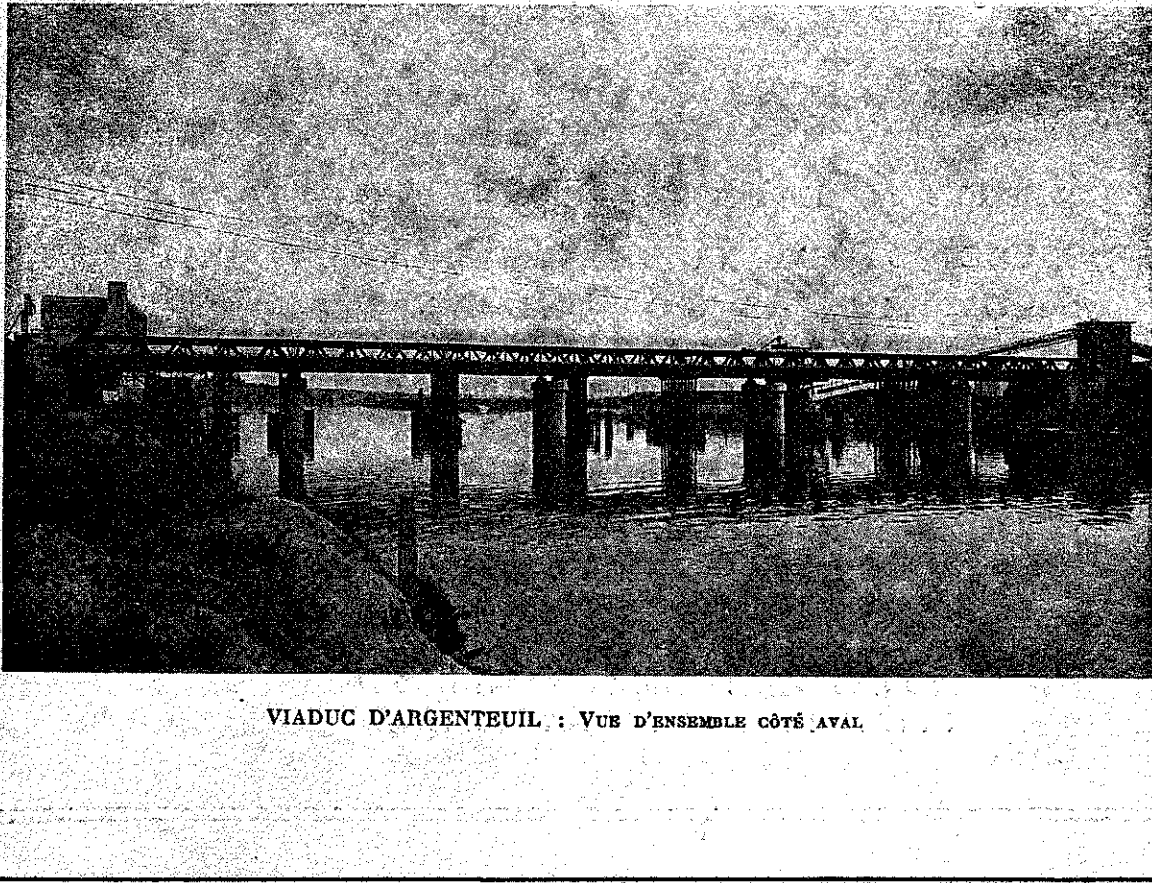


BULLETIN
DU
P.C.M.

SIÈGE SOCIAL
SOCIÉTÉ NATIONALE DES DOCKS & CHAUSSEES
29, Rue des Saussaies, PARIS



VIADUC D'ARGENTEUIL : VUE D'ENSEMBLE CÔTÉ AVAL

HOUILLÈRES du BASSIN de LORRAINE

RÉGIE des MINES de la SARRE

CHARBONS FLAMBANTS et FLAMBANTS SECS
CHARBONS GRAS
COKES et SEMI-COKES



Progression de la Production Annuelle

(en millions de tonnes de houille)

ANNÉES	1938	1949	1951	1953
Lorraine.....	6,7	9,8	11,5	14
Sarre.....	14,4	14,2	15,5	17

Représentants exclusifs pour l'Industrie et les Foyers Domestiques

A. R. E. P. I. C. : Direction : NANCY, 26, rue St-Michel. Tél. 81-66.

Bureaux : METZ, 7, place du Roi-Georges. Tél. 33-63.

NANCY, 43, boulevard Albert-1^{er}. Tél. 40-09.

STRASBOURG 13, rue de la Naée-Bleue. Tél. 407-11.

BESANÇON, 4 bis, rue Labbé, Tél. 38 19.

LORSAR : Direction : PARIS, 12, avenue George-V. Tél. Ely. 54-10.

Bureaux : PARIS, 12, avenue George-V Ely. 54-10.

REIMS, 41, rue Libergier. Tél. 38-85.

LIMOGES, 1 bis, avenue Foucaud. Tél. 53-51.

DIJON, 34 bis, rue des Perrières. Tél. 48-68.

LYON, 15, place Bellecour. Tél. FRAnklin. 49-85.

NANTES. 20, rue de l'Arche-Sèche. Tél. 157-65.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Siège Social : 28, rue des Saints-Pères, à PARIS-VII^e

BULLETIN DU P. C. M.

SECRETARIAT RÉDACTION

28, rue des Saints-Pères
PARIS-VII^e

Téléphone : LItré 93.01

SECRETARIAT ÉDITION

254, rue de Vaugirard
PARIS-XV^e

Téléphone : VAUgirard 56.90

SOMMAIRE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE 1951 :		BOURSES D'ETUDES AUX U.S.A.	12
Convocation	2	MATINEE DANSANTE DES ELEVES DE L'ECOLE DES PONTS ET CHAUSSEES	12
Elections	2	ANNUAIRE DES MEMBRES DES CORPS DES IN- GENIEURS DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES	13
Dîner du P.C.M.	3	NECROLOGIE :	
Tournées du P.C.M.	3	Maurice PORTAFAIX, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Lyon	15
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU COMITE DU P.C.M. :		MUTATIONS DANS LE PERSONNEL	17
Séance du 21 novembre 1950	4	NAISSANCE, MARIAGE	18
Séance du 5 décembre 1950	4	BIBLIOGRAPHIE	18
PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU SOUS- COMITE DE LA SECTION PONTS ET CHAUSSEES		ASSOCIATION GENERALE DES HYGIENISTES ET TECHNICIENS MUNICIPAUX :	
Séance du 5 décembre 1950	6	Congrès de Strasbourg en 1951	18
ACTIVITE DES GROUPES :		ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CONGRES DE NAVIGATION	19
Groupe de Lyon	8	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DISTRI- BUTIONS D'EAU :	
PRIX DE L'ACADEMIE DES SCIENCES D'ANDRE CHARRUEAU	8	Congrès de Paris en 1952	19
NOUVELLES MODALITES DE PAYE DU PER- SONNEL	9	NOTE SUR LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE AMICALE D'ENTR'AIDE	20
AUTOMOBILE-CLUB DES FONCTIONNAIRES	10	MEMENTO	22
NOTES TECHNIQUES :			
Reconstruction du Pont de Saint-Jean-de- Losne, sur la Saône	11		
OFFRE DE POSTES	12		

Assemblée Générale ordinaire de 1951

Convocation

Le Comité d'Administration de l'Association Professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines (P.C.M.) informe les Sociétaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de 1951, prévue par l'Article 20 des Statuts du P.C.M., aura lieu le **Dimanche quatre Mars 1951, à quatorze heures précises**, dans un amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères, à Paris (7^e).

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral du Président ;
- Rapport financier du Trésorier ;
- Renouvellement du tiers sortant du Comité ;
- Questions diverses.

Tous les Membres du P.C.M. sont priés d'assister à cette Assemblée Générale, pour laquelle **il ne sera pas envoyé d'autre convocation que celles faites dans le Bulletin du P.C.M.**

**

Elections

SECTION PONTS ET CHAUSSEES

Aux termes de l'article 10 des Statuts du P.C.M., il doit être procédé, en 1951, au renouvellement de quatre Délégués Généraux et de cinq Délégués de Groupe, tous à élire pour trois ans.

Délégués Généraux.

Les Délégués Généraux sortants sont : MM. **Buteau, Bouzoud, Curet et Lamouroux**, tous quatre rééligibles.

Délégués de Groupe.

Les Délégués de Groupe à remplacer sont les suivants :

- Groupe de Paris : MM. **Guerbigny et Martin** ;
- Groupe d'Orléans : M. **Coquand** ;
- Groupe de Nancy : M. **Carpentier** ;
- Groupe de l'Afrique du Nord : M. **Jacquinot**.

Tous ces Délégués de Groupe sont rééligibles, sauf MM. **Guerbigny et Jacquinot**.

SECTION MINES

Aux termes du même article des Statuts du

P.C.M., il doit être procédé, en 1951, au renouvellement de trois Membres.

Les Délégués sortants sont : MM. **Jean, Emile Schneider et Vinçotte**, tous trois rééligibles.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le délai fixé pour le dépôt des candidatures est fixé au quinze janvier 1951 ; les Camarades trouveront, dans le N° du Bulletin du P.C.M. de février 1951, la liste des candidatures reçues pour l'élection de :

- quatre Délégués Généraux de la Section Ponts et Chaussées, à élire pour trois ans ;
- deux Délégués du Groupe de Paris à la même Section, à élire pour trois ans ;
- trois Délégués de la Section Mines, à élire pour trois ans.

Les Groupes d'Orléans, de Nancy et de l'Afrique du Nord devront, avant le 4 mars 1951, procéder à l'élection d'un Délégué par Groupe.

Pour l'élection :

- des quatre Délégués Généraux de la Section Ponts et Chaussées ;
- des deux Délégués du Groupe de Paris à la même Section ;
- des trois Délégués à la Section Mines. les Camarades sont invités :
 - soit à adresser leur bulletin de vote par la Poste, de manière que ledit bulletin parvienne au Secrétariat du P.C.M., 28, rue des Saints-Pères, à Paris (7^e), avant l'ouverture de l'Assemblée Générale ;
 - soit à déposer ledit bulletin de vote sur le Bureau du Comité une demi-heure avant l'ouverture de l'Assemblée Générale.

Quel que soit le mode de remise adopté, il est rappelé que le bulletin de vote doit être placé sous double enveloppe :

— la première enveloppe renferme uniquement le bulletin de vote et ne doit porter aucune indication autre que celle obligatoire de l'Association du P.C.M., de la nature et de la date des élections ;

— cette première enveloppe doit être placée dans une seconde enveloppe d'expédition au Secrétariat du P.C.M., sur laquelle le Sociétaire devra inscrire son nom, prénom habituel, sa résidence, son grade et sa signature.

Aucun autre papier ne doit être inséré dans la

première ni dans la seconde enveloppe. Toutefois, le bulletin de vote pour le Groupe de Paris pourra être mis dans la même enveloppe d'expédition que celui des Délégués Généraux de la Section Ponts et Chaussées, chaque bulletin étant cependant mis dans une enveloppe spéciale close, avec la nature de l'élection.

Il est rappelé que participent à ces élections tous les Camarades :

— faisant partie du P.C.M. et appartenant au Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, pour l'élection des quatre Délégués Généraux de la Section Ponts et Chaussées ;

— faisant partie du P.C.M. et appartenant au Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, mais résidant seulement dans les départements d'Eure-et-Loir, de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine-Inférieure, pour l'élection des deux Délégués du Groupe de Paris de la Section Ponts et Chaussées ;

— faisant partie du P.C.M. et appartenant au Corps des Ingénieurs des Mines, pour l'élection de trois Délégués à la Section Mines.

*
**

Dîner du P.C.M.

Le dîner annuel du P.C.M. sera servi, le Dimanche soir 4 mars 1951, à 20 heures, dans les salons du **Foyer Interallié des Chemins de fer, 11, rue de Milan à Paris (9^e)** (3^e étage — Métro Saint-Lazare). Le prix du couvert est fixé à 1.000 frs, vins et service compris. Plusieurs Ministres seront invités. Tenue de ville, avec veston noir ou de couleur sombre.

Les convives devront se faire inscrire à l'avance au Secrétariat du P.C.M., avant le 15 février 1950, en versant le prix de leur couvert :

— soit par chèque bancaire barré au nom de **M. Delayre**, Secrétaire du P.C.M., 28, rue Madame à Paris (6^e) (les chèques payables en dehors de Paris devront être majorés de 15 fr. pour frais d'encaissement) ;

— soit, de **préférence**, par versement au Compte de Chèques Postaux PARIS 6098-77, au nom de **M. Delayre**, à la même adresse que ci-dessus.

Ils recevront une carte d'entrée, qui sera demandée pour l'accès aux Salons dans lesquels le dîner sera servi.

En raison de la disposition de ces salons et des nécessités de la répartition des tables, il n'est pas garanti aux Sociétaires non inscrits à l'avance de leur réserver une place à table.

*
**

Tournées du P.C.M.

Tournée dans la Région Parisienne.

Le Groupe de Paris étudie l'organisation d'une visite de chantier dans la région parisienne, à effectuer dans l'après-midi du samedi 3 mars 1951, veille de l'Assemblée Générale du P.C.M.

Cette visite aura vraisemblablement pour objet les nouveaux laminoirs récemment installés à Montataire ; elle se ferait en autocars.

Tous renseignements seront donnés dans le N° de février 1951 du Bulletin du P.C.M., quant aux conditions d'inscription, de prix et d'exécution de cette tournée.

Tournée en Espagne.

Cette tournée paraît avoir un grand succès auprès des Sociétaires ; le nombre des inscriptions de principe reçues permet, en effet, d'envisager l'exécution des deux voyages prévus, tels qu'ils ont été indiqués dans le N° de décembre 1950 du Bulletin du P.C.M.

Ces indications restent donc valables jusqu'à nouvel avis, compte tenu de modifications de détails qui pourraient leur être apportées, quand le programme définitif aura pu être mis au point.

Les Sociétaires qui ont donné leur adhésion de principe recevront, vraisemblablement dans le courant de janvier, toutes indications quant à leur inscription définitive et à leur répartition entre les deux voyages, cette répartition étant subordonnée à la nécessité d'assurer l'utilisation aussi complète que possible des autocars.

L'attention des participants est attirée sur les indications générales données dans le N° de décembre 1950 du Bulletin du P.C.M. pour l'exécution des tournées du P.C.M. et spécialement pour la tournée en Espagne.

Le Service d'Achats du P. C. M. est à votre disposition

Consultez-le avant de faire vos Achats

(joindre 30 francs en timbres-postes pour envoi de la documentation)

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ

Séance du Mardi 21 Novembre 1950

Le Comité du P.C.M. s'est réuni exceptionnellement le mardi 21 novembre 1950, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. **Buteau**, Président.

Étaient présents : MM. **Buteau**, Président, **Guerbigny**, Vice-Président, **Durand-Dubief**, Secrétaire, **Bouzoud**, **Brandels**, **Carpentier**, **Coquand**, **Cor**, **Dorche**, **Gauthier**, **Gueydon de Dives**, **Lacroix** (représentant M. **Champsaur**), **Lamouroux**, **Leroy**, **Long-Depaquit**, **Martin**, **Montjoie**, **Pavaux**, **Saint-Requier** et **Thiébauld**, Membres.

Absents excusés : MM. **Couteaud**, Vice-Président, **Courbon**, Trésorier et **Jacquinet**, Membre.

Assistaient à la séance : MM. **Bonitzer**, **Bringer**, **Brunot**, **Cachera**, **Desvignes** et **Loriferne**.

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Cette réunion a été consacrée au Statut particulier des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Au cours de la réunion, M. le Directeur du Personnel a bien voulu apporter au Comité toutes précisions sur la position de l'Administration, comme sur les vues de M. le Ministre, que le Bureau n'avait pas parfaitement interprétées.

Il a notamment donné connaissance au Comité du projet de Statut de l'Administration, tel qu'il se présentait, compte tenu de l'avis exprimé par la 3^e Section du Conseil Général des Ponts et Chaussées, des arguments en faveur de l'adoption de l'échelon 700 aux Ingénieurs en Chef après 15 ans de grade, des vues de l'Administration en ce qui concerne la création d'emplois d'Ingénieurs Généraux, notamment pour l'organisation des transports routiers en temps de guerre.

Après un échange de vues approfondi, le Comité, sur la proposition du Président, a renvoyé à sa prochaine séance les décisions à prendre, après avoir chargé M. **Cachera** de procéder à un examen comparatif du projet définitif de l'Administration et du contre-projet du P.C.M.

La séance est levée à 17 heures 45, étant entendu que la prochaine réunion du Comité du P.C.M. reste fixée au mardi 5 décembre 1950.

Le Secrétaire,
Durand-Dubief.

Le Président,
L. Buteau.

Séance du Mardi 5 Décembre 1950

Le Comité du P.C.M. s'est réuni, le mardi 5 décembre 1950, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. **Buteau**, Président.

Étaient présents : MM. **Buteau**, Président, **Couteaud** et **Guerbigny**, Vice-Présidents, **Durand-Dubief**, Secrétaire, **Courbon**, Trésorier, **Brandels**, **Carpentier**, **Cassard**, **Champsaur**, **Coquand**, **Cor**, **Dorche**, **Gauthier**, **Lamouroux**, **Michel Le-grand**, **Leprince-Ringuet**, **Long-Depaquit**, **Martin**, **Pavaux** et **Péllissonnier**, Membres.

Absents excusés : MM. **Daval**, Vice-Président, **Aubriot**, **Bouzoud**, **Curet**, **Jacquinet** et **Thiébauld**, Membres.

Assistaient à la séance : MM. **Bollard**, **Brunot**, **Desvignes**, **Jacques Dufour**, **Jean-Pierre Fontaine**, **Lesieux**, **Loriferne**, **Monneret**, **Clément Roques** et **Vielliard**.

La séance est ouverte à 9 heures 15.

1°) Adoption des P.V. des précédentes séances.

Le Comité adopte sans observations les textes qui lui ont été soumis pour les procès-verbaux des séances tenues :

— le 7 novembre 1950, sous réserve de l'addition de M. **Péllissonnier** à la liste des membres absents excusés ;

— le 21 novembre 1950.

2°) Titre des Ingénieurs.

Il est signalé au Comité le cas de deux Ingénieurs Anciens Elèves de l'École Nationale des Ponts et Chaussées dont les noms ont été indiqués dans des publications avec un titre inexact. Le Comité décide que la lettre de protestation habituelle dans ce cas sera adressée aux intéressés.

3°) **Félicitations.**

M. **Buteau** signale que notre Camarade **Charrueau**, Secrétaire du Conseil Général des Ponts et Chaussées, vient d'obtenir à nouveau un prix décerné par l'Académie des Sciences, pour ses travaux sur la mécanique et sur la théorie des complexes. Il propose au Comité d'adresser ses félicitations à M. **Charrueau** et d'insérer une note dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M., au sujet de ce prix. Le Comité s'associe à la proposition de son Président.

4°) **Société d'Entr'Aide.**

M. **Lesieux** fait un exposé des nouvelles dispositions mises au point et proposées, comme suite à la dernière réunion du Comité, par l'Equipe Questions Sociales, pour le fonctionnement de la Société d'Entr'Aide aux Orphelins des Ingénieurs dont la création est envisagée.

M. **Vielliard** développe cet exposé, en donnant lecture d'une note préparée par l'Equipe et précisant les dispositions prévues en matière de cotisations et prestations, compte tenu des deux aspects : solidarité et assurance.

Sur l'instigation de M. **Carpentier**, un débat s'engage sur l'interférence du système avec l'Assurance-décès de la Société Mutualiste. Après intervention de MM. **Coquand** et **Vielliard**, il est décidé que la souscription de cette assurance sera vivement recommandée, en temps utile, par la Société d'Entr'Aide.

M. **Gauthier** ayant soulevé la question des cotisations des Ingénieurs Elèves, le Comité émet l'avis que ceux-ci ne devraient payer qu'une demi-cotisation pendant leur séjour à l'Ecole et qu'ils pourraient n'adhérer à la Société, s'ils le désirent, que dans leur première année de service comme Ingénieur Ordinaire.

Le Comité décide finalement que la note de l'Equipe sera, après mise au point, diffusée auprès de tous les Camarades, par l'intermédiaire des Délégués de Groupe, en demandant une réponse rapide, de façon à permettre, le cas échéant, la réunion de l'Assemblée Constitutive de la Société au même moment que l'Assemblée Générale du P.C.M.

M. **Long-Depaquit** évoque certains aspects du fonctionnement de la Société Mutuelle des Travaux Publics ; après échange de vues, le Comité invite l'Equipe Questions Sociales à procéder à un examen de la question, en s'adjoignant, à cet effet, M. **Long-Depaquit**.

5°) **Assemblée Générale et tournées du P.C.M. en-1951.**

Il est rendu compte de la préparation des manifestations du P.C.M. pour 1951.

En ce qui concerne les élections, pour le remplacement du tiers sortant des Membres du Comité, celui-ci procède à un échange de vues sur les candidatures pour les postes vacants.

Le Comité exprime ses remerciements à M. le Directeur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, qui a bien voulu mettre un amphithéâtre de l'Ecole à la disposition du P.C.M., pour y tenir son Assemblée Générale du 4 mars 1951.

M. **Cor** rend compte de la prospection faite en vue de trouver un établissement pour le dîner annuel. Les résultats de cette prospection ne paraissant pas satisfaisants, le Comité décide que de nouvelles consultations devront être faites, en vue de trouver un établissement convenable, avec un prix raisonnable.

M. **Cor** signale que, en ce qui concerne les tournées :

— une visite des nouveaux laminoirs récemment installés à Creil pourrait être organisée dans l'après-midi du samedi 3 mars ;

— la tournée en Espagne, envisagée pour le printemps prochain, fait l'objet d'une consultation des Camarades dans le N° de décembre 1950 du Bulletin du P.C.M., avec deux variantes : un voyage de deux semaines dans la seconde quinzaine d'avril ou un voyage de dix jours dans la seconde quinzaine de mai, l'un ou l'autre de ces deux voyages pouvant être abandonné, suivant le nombre de participants probables.

Le Comité approuve les dispositions ainsi envisagées.

6°) **Statut des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.**

En l'absence de M. **Cachera**, retenu dans son département, M. le Président donne connaissance de l'étude faite par celui-ci, comme suite à la décision prise lors de la réunion exceptionnelle du Comité du 21 novembre 1950, sur le dernier projet de Statut particulier des Ingénieurs des Ponts et Chaussées mis au point par l'Administration.

En dehors des divergences fondamentales existant avec la position du P.C.M., sur les questions de pyramide hiérarchique et d'avancement (pour assurer le respect de l'article 51 du Statut Général des Fonctionnaires), une discussion s'instaure sur divers points, moins importants, mais pour lesquels des modifications apparaissent cependant comme très souhaitables et semblent d'ailleurs, pouvoir être obtenues sans difficultés spéciales.

Après un large échange de vues, le Comité charge son Président de reprendre contact avec M. le Directeur du Personnel à ce sujet et définit la position à prendre vis-à-vis de M. le Ministre des Travaux Publics, en conformité avec la motion votée à l'unanimité par la dernière Assemblée Générale du P.C.M.

La séance, levée à 11 heures 30, est reprise à 17 heures.

7°) Voitures automobiles.

M. **Buteau** signale que, en ce qui concerne l'utilisation des voitures personnelles pour le Service, un projet de décret est en préparation, qui remettrait complètement en question les textes en vigueur dans cette matière : toutes les autorisations données devraient être revues et les tarifs actuels seraient réduits à compter du 1^{er} octobre 1950. Après échange de vues, le Co-

mité décide de demander, sur ce projet, l'avis détaillé de M. **Cachera**, qui a examiné précédemment cette question et d'entreprendre une action défensive sur un terrain aussi large que possible.

8°) Rémunération du Secrétaire Administratif.

Le Comité donne mission à son Président pour fixer, en accord avec le Secrétaire et le Trésorier le montant de l'indemnité mensuelle en 1951 et de la gratification exceptionnelle pour 1950, à attribuer au Secrétaire Administratif.

La séance est levée à 17 heures 20, étant entendu que la prochaine réunion du Comité du P.C.M. aura lieu le mardi 9 janvier 1951, en deux séances, l'une à 9 heures, l'autre à 14 heures 15.

Le Secrétaire,
Durand-Dubief.

Le Président
L. Buteau.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU SOUS-COMITÉ de la Section " PONTS ET CHAUSSÉES "

Séance du Mardi 5 Décembre 1950

Le Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées du P.C.M. s'est réuni, le mardi 5 décembre 1950, au Ministère des Travaux Publics, à Paris, sous la présidence de M. **Buteau**, Président.

Etaient présents : MM. **Buteau**, Président, **Couteau** et **Guerbigny**, Vice-Présidents, **Durand-Dubief**, Secrétaire, **Courbon**, Trésorier, **Brandeis**, **Carpentier**, **Cassard**, **Champsaur**, **Coquand**, **Cor**, **Dorche**, **Gauthier**, **Lamouroux**, **Michel Legrand**, **Long-Depaquit**, **Martin**, **Pavaux** et **Pelissonnier**, Membres.

Absents excusés : MM. **Aubriot**, **Bouzoud**, **Curet**, **Jacquinet** et **Thiébault**, Membres.

Assistaient à la séance : MM. **Bollard**, **Brunot**, **Desvignes**, **Jacques Dufour**, **Jean-Pierre Fontaine**, **Loriferne**, **Monneret** et **Clément Roques**.

La séance est ouverte à 11 heures 30.

1°) Adoption du P.V. de la précédente séance.

Sous réserve de l'addition de M. **Pelissonnier** à la liste des Membres absents excusés, le Sous-Comité adopte le texte qui lui a été soumis pour le procès-verbal de la séance tenue le mardi 7 novembre 1950.

2°) Voirie communale et agricole.

Le Sous-Comité prend acte des indications fournies au sujet de la Voirie communale et Agricole par M. **Guerbigny** et desquelles il résulte que la note envisagée lors de la dernière réunion du Sous-Comité est en cours de préparation.

3°) Adductions d'eau.

M. **Pavaux** signale qu'une circulaire du 3 novembre 1950 a donné au Service du Génie Rural des instructions pour l'application de l'article 23 de la loi du 21 juillet 1950 et le décret du 31 octobre 1950, relatifs à la prise en charge par l'Etat des travaux de recherche d'eau.

Après discussion, le Sous-Comité décide que des informations sur ce sujet seront diffusées auprès des Délégués de Groupe et qu'une démarche sera effectuée auprès du Ministère de l'Agriculture, en vue de sauvegarder les intérêts des Services des Ponts et Chaussées en cette matière.

La séance, levée à 13 heures, est reprise à 14 heures 45.

4°) **Etablissements publics de distribution d'E. D.F.**

M. **Buteau** fait connaître qu'il a mis au point, avec MM. **Lamouroux**, **Pavaux** et **Loriferne**, la position à prendre en ce qui concerne la représentation du Service du Contrôle des E.D.F. (Circcriptions Electriques et Services Départementaux des Ponts et Chaussées), dans les Conseils d'Administration des Etablissements Publics de distribution d'E. D.F. Une note est en préparation à ce sujet, en vue d'une intervention auprès du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Le Sous-Comité approuve la position prise et l'action engagée.

5°) **Organisation des Aéroports secondaires.**

M. **Buteau** rend compte au Sous-Comité des contacts qu'il a eus avec la Direction des Bases Aériennes et avec le Cabinet du Ministre des Travaux Publics, au sujet des difficultés soulevées par une circulaire récente sur l'organisation des Aéroports secondaires, compte tenu de l'existence du Corps des Ingénieurs de la Navigation Aérienne.

M. **Champsaur** estime que la question aurait dû être réglée dès l'origine, en adoptant un régime analogue à celui des Ports Maritimes.

Le Sous-Comité prend acte des indications qui lui sont données.

6°) **Travaux pour le Ministère de l'Education Nationale.**

M. **Durand-Dubief** rend compte des contacts qu'il a eus avec notre Camarade **Lambert**, Directeur de l'Equipement Sportif, au sujet des travaux d'Etat exécutés, pour le Ministère de l'Education Nationale, par le Service des Ponts et Chaussées. Après échange de vues, le Sous-Comité estime que la question pourra être reprise en liaison avec la Direction du Personnel du Ministère des Travaux Publics.

7°) **Loi du 29 septembre 1948.**

M. **Durand-Dubief** rend compte des contacts qui ont été pris, par l'Administration et par le P.C.M., avec le Syndicat des Ingénieurs-Conseils et avec l'Ordre des Géomètres-Experts, en ce qui concerne les questions soulevées par ces Organismes, pour les travaux exécutés par les Services des Ponts et Chaussées, pour le compte des Collectivités locales. Il signale qu'une circulaire aux Préfets sur ce sujet est préparée actuellement par la Commission des Activités Accessoires. Le Sous-Comité donne son accord pour que, parallèlement, une note soit envoyée

par le P.C.M. aux Ingénieurs en Chef, leur signalant la circulaire et leur demandant de veiller spécialement à cette question.

MM. **Carpentier** et **Pavaux** indiquent des modalités qu'ils ont envisagées, comme suite à la dernière réunion du Sous-Comité, pour les interventions mixtes des Services des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs privés. Après échange de vues, le Sous-Comité demande à M. **Pavaux** de mettre au point une note à ce sujet et décide que cette note sera envoyée, après accord de la Direction du Personnel, à tous les Ingénieurs en Chef.

M. **Durand-Dubief** rend compte, par ailleurs, des travaux de la Commission des Activités Accessoires, au sujet des modalités de répartition des honoraires, qui ont fait l'objet d'un régime provisoire pour 1948 et 1949 (Circulaire du 5 mai 1949), mais que l'Administration voudrait mettre au point pour l'avenir. Il est apparu, à cet égard, qu'un régime définitif semblait pouvoir difficilement être instauré. Par ailleurs, des difficultés ont surgi avec le Syndicat des Ingénieurs des T.P.E., en ce qui concerne les honoraires pour les gestions de la Voirie Urbaine et Rurale. Après échange de vues, le Sous-Comité estime que le régime antérieur pourrait être maintenu provisoirement pour 1950, moyennant certains aménagements peu importants.

8°) **Primes de rendement.**

M. **Buteau** fait connaître que le Ministère des Finances se propose de mettre en vigueur, en 1951, pour l'ensemble des Fonctionnaires, le régime des primes de rendement du Statut Général des Fonctionnaires et qu'il a fait, à cet égard, des propositions à l'Administration des Travaux Publics, sur la base de taux applicables aux traitements après reclassement. Le Sous-Comité charge son Président de suivre la question auprès de la Direction du Personnel.

En ce qui concerne les compléments de primes de rendement votés par les Départements, M. **Buteau** indique que la question n'a pu encore aboutir, mais qu'elle est suivie par ses soins auprès du Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil (Fonction Publique) et du Secrétariat d'Etat à l'Intérieur. Le Sous-Comité prend acte de ces indications.

9°) **Travaux pour le M.R.U.**

M. **Buteau** donne lecture d'une motion, rédigée par M. **Carpentier**, au sujet des vacances pour les travaux de voirie et réseaux divers exécutés par les Services des Ponts et Chaussées, pour le compte du M.R.U.

Après examen, le Sous-Comité décide que cette motion sera adressée aux Ingénieurs en Chef des Départements, pour ce qui concerne les modalités de répartition des vacances et qu'elle fera l'objet d'une intervention auprès de l'Administration Centrale du M. R. U., pour ce qui concerne les plafonds appliqués pour l'année 1950.

La séance est levée à 17 heures, étant entendu que la prochaine réunion du Sous-Comité de la Section Ponts et Chaussées aura lieu le mardi 9 janvier 1951, à l'issue de la réunion prévue ce jour là pour le Comité du P.C.M.

Le Secrétaire,
Durand-Dubief.

Le Président,
L. Buteau.

ACTIVITÉ DES GROUPES

GROUPE DE LYON

Le Groupe de Lyon s'est réuni le vendredi 27 octobre 1950 à St-Jean-de-Losne (Côte-d'Or), sous la présidence de notre Camarade **Buteau**, Président du P.C.M., venu de Paris prendre contact avec le Groupe, apportant ainsi à la journée un éclat tout particulier.

La réunion a débuté le matin par un sympathique amphi de notre Camarade **Guénet**, Ingénieur en Chef à Dijon, nous commentant la visite de l'intéressant chantier de reconstruction du pont de St-Jean-de-Losne, chantier qui fait par ailleurs l'objet d'une note insérée dans le présent N° du Bulletin. Les Camarades du Groupe de Lyon eurent le plaisir de retrouver sur le chantier de nombreux Camarades de départements limitrophes, venus profiter de la visite organisée

par le Service de la Côte-d'Or. C'est ainsi que 22 départements étaient représentés et qu'au total soixante-six Camarades étaient présents.

Après un repas dans la plus pure tradition bourguignonne, repas dont l'organisation matérielle impeccable était due au dévouement de nos Camarades de la Côte-d'Or, la réunion du P.C.M. se tint dans le courant de l'après-midi et permit à tous de prendre un contact direct avec notre Président **Buteau** en lui posant de nombreuses questions sur les problèmes en cours, notamment celui du statut des Ingénieurs.

La journée se termina par la présentation d'un film portant sur le chantier du pont et le moment de la dislocation trouva tous les Camarades fort satisfaits d'avoir pris part à cette réunion.

PRIX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES d'André CHARRUEAU

Notre Camarade André **Charrueau**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Docteur ès Sciences Mathématiques, Secrétaire du Conseil Général des Ponts et Chaussées, à qui l'Académie des Sciences avait décerné un prix en 1928, pour des travaux de Mécanique des Fluides, a obtenu, en 1950, un nouveau prix de l'Académie des Sciences. Il s'agit du Prix Henri de **Parville** de Mécanique, qui a été attribué à André **Char-**

rueau pour « ses travaux sur la Mécanique et sur la Théorie des Complexes ».

Aux félicitations que le Comité du P.C.M. a déjà présentées à l'intéressé, dans sa séance du 5 décembre 1950, nous adressons nos chaleureuses félicitations à notre Camarade André **Charrueau**, pour la distinction dont il vient d'être l'objet et qui fait honneur au Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

Nouvelles Modalités de Paye du Personnel

Dans son numéro d'octobre 1947, le Bulletin du P.C.M. a publié le texte d'une longue lettre, datée du 1^{er} juillet 1947, par laquelle le Président du P.C.M. attirait l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme sur les améliorations substantielles pouvant être apportées assez rapidement aux méthodes de paiement du personnel. Cette lettre donnait un aperçu des essais déjà tentés et des résultats obtenus à ce sujet par plusieurs Services des Ponts et Chaussées et demandait en conclusion que l'Administration Supérieure poursuive ces essais en vue de les généraliser, s'ils étaient concluants.

Par la suite, un arrêté ministériel du 28 février 1948 a créé une Commission d'études, présidée par M. l'Inspecteur Général **Soleil**, « en vue de rechercher et proposer toutes simplifications et améliorations susceptibles d'être apportées à la comptabilité unifiée du Service des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal ».

Parmi les nombreuses questions mises simultanément à l'étude par cette Commission, figurait évidemment celle de la paye centralisée. Plusieurs Ingénieurs, appartenant aux Services ayant procédé aux essais rappelés ci-dessus, faisaient d'ailleurs partie de la Commission. Et, en vérité, les études en ce qui concerne la centralisation de la paye auraient pu aboutir plus rapidement, si l'Administration des Finances, qui s'était intéressée dès le début aux travaux de la Commission de Simplification, n'avait décidé d'étendre l'étude de ces problèmes de paye du personnel à l'ensemble des Administrations et Services d'Etat. C'est pourquoi une Commission Interministérielle, créée à l'initiative des Services de la Comptabilité Publique, a fonctionné au Ministère des Finances de l'automne 1949 au printemps 1950. Ses travaux ont servi de base à la circulaire (Finances et Affaires Economiques) du 28 mars 1950 publiée au J.O. du 7 avril 1950.

En raison des dispositions générales qu'elle promulgue, cette circulaire a nécessité, à son tour une nouvelle mise au point des dispositions primitivement arrêtées par la Commission de Simplification du Ministère des Travaux Publics, notamment en ce qui concerne les divers modèles de bulletin de paye, documents qui, reproduits à plusieurs exemplaires, deviennent la base de la nouvelle procédure de paiement.

En définitive, les questions de paye du personnel dans les Services des Ponts et Chaussées se trouvent réglées par les circulaires sériées G.P.I. n° 168 et 169 du 20 novembre 1950.

Ce bref historique n'était pas inutile pour montrer le rôle, en fait important, joué par des initiatives individuelles qui, reprises par l'Equipe des Méthodes du P.C.M. et présentées à l'Administration Supérieure, ont finalement abouti à des mesures générales, applicables à toutes les Administrations, en vue de rationaliser les méthodes de paye ; celles-ci, il faut l'avouer, avaient le plus grand besoin d'être renouvelées dans certains Services.

D'autre part, on notera que la Commission Interministérielle s'est largement inspirée des travaux de la Commission de Simplification des Travaux Publics, bien que ce Département fût représenté rue de Rivoli par un Ingénieur en Chef et un Ingénieur Ordinaire, qui se trouvaient parmi les comptables représentant les autres Ministères, les seuls « non spécialistes » en comptabilité.

Les circulaires n° 168 et 169 du 20 novembre 1950 sont donc importantes, d'abord par leur contenu qui modifie profondément les errements actuels et profite de la nouvelle procédure pour centraliser la paye dans des « bureaux de salaires », ensuite par leur rédaction qui, peut-être pour la première fois dans un texte réglementaire, s'étend longuement sur des questions de méthodes trop longtemps négligées en matière administrative.

Le P.C.M. signale donc ces Circulaires aux Ingénieurs en Chef et leur demande de leur accorder une attention toute spéciale, particulièrement quant aux questions de principe posées, dans chaque Service, par la mise sur pied du ou des « bureaux de salaires », dont l'organisation, comme le dit le texte même d'une des circulaires « ne doit pas être laissée à l'initiative d'agents subalternes ».

Il se peut en effet que la première réaction de certains comptables soit défavorable, du seul fait qu'on met fin à une routine, fût-elle même déplorable. En vérité, lorsque la Commission de Simplification a commencé ses travaux sur la Centralisation de la paye, une enquête assez large a montré que les Services extérieurs s'étaient adaptés aux circonstances de façon très variables. Les errements actuellement suivis diver-

gent parfois, tant dans l'organisation générale résultant souvent d'accord locaux avec les Services des Finances, que par certains détails qui tiennent à des différences d'interprétation de textes et de régimes multiples et parfois ambigus.

Au prix d'un travail important, la Commission a étudié le problème sous tous ses aspects sans négliger celui du travail matériel qu'elle a même examiné de façon toute particulière. Dans chaque organisation, dans chaque méthode, dans chaque imprimé, on a retenu ce qui paraissait rationnel ou pratique et l'on a toujours considéré que, en raison des circonstances actuelles, l'économie de temps passé par le personnel comptable l'emporte sur une économie égale ou même supérieure de matériel ou de fournitures consommables. Enfin, et par une innovation dont on espère qu'elle sera appréciée, un stock de bulletins de paye, permettant le démarrage (deux mois) pour toutes les catégories de personnel a été envoyé d'office à tous les ordonnateurs.

Un seul point n'est pas réglé de façon impérative : celui des modèles de fiches individuelles à tenir pour chaque agent. Ces modèles dépendent en effet du type de fichier adopté, dont le choix demeure libre, dans la limite de certaines indications ou recommandations précisées par l'annexe I à la circulaire n° 169. Là encore il est très souhaitable que les Ingénieurs se penchent sur la question, au moins au début de l'organisation.

La nouvelle procédure de paye ne nécessite pas l'usage de procédés mécanographiques ou même de machines comptables. Ce n'est pas que la Commission de Simplification ait exclu cette possibilité a priori. Mais il est apparu après examen que la rentabilité de telles machines, utili-

sées aux seuls travaux de paye, n'était généralement pas suffisante. Toutefois les méthodes manuelles qui vont être mises en œuvre à partir du 1^{er} janvier 1951 pourraient assez facilement s'accommoder de l'emploi de machines comptables dans un stade ultérieur, si la suite des travaux de la Commission montrait la possibilité ou la nécessité d'utiliser de telles machines à des travaux autres que ceux de paye.

Le P.C.M. souhaite que la continuité de vues qui s'est manifestée, sur les questions de paye du personnel, de l'Equipe des méthodes à la Commission de Simplification, continue à porter ses fruits en d'autres domaines.

Signalons, par ailleurs, que d'autres questions ont été ou continuent d'être étudiées par la Commission de Simplification :

1°) La question de la signature de l'Ingénieur en Chef, a déjà fait l'objet du décret n° 50-127 du 23 janvier 1950 ;

2°) La question du mandatement sur une seule Trésorerie pour les Services s'étendant sur plusieurs départements qui devient possible à partir du 1^{er} janvier 1951 ;

3°) La simplification du carnet d'attachements dont un nouveau modèle est actuellement à l'essai dans plusieurs Services ;

4°) La tenue du livre de comptabilité de l'Ingénieur en Chef, qui va faire l'objet d'un examen approfondi ;

5°) La diffusion éventuelle, à tous les Services qui en feront la demande, d'une codification des textes applicables à la gestion et à la paye du personnel, qui serait constamment mise à jour par envoi, à tous les abonnés, de feuillets rectificatifs annulant et remplaçant ceux périmés. Ce document pratique serait le guide indispensable de tous les chefs de « bureaux de salaires ».

Automobile-Club des Fonctionnaires

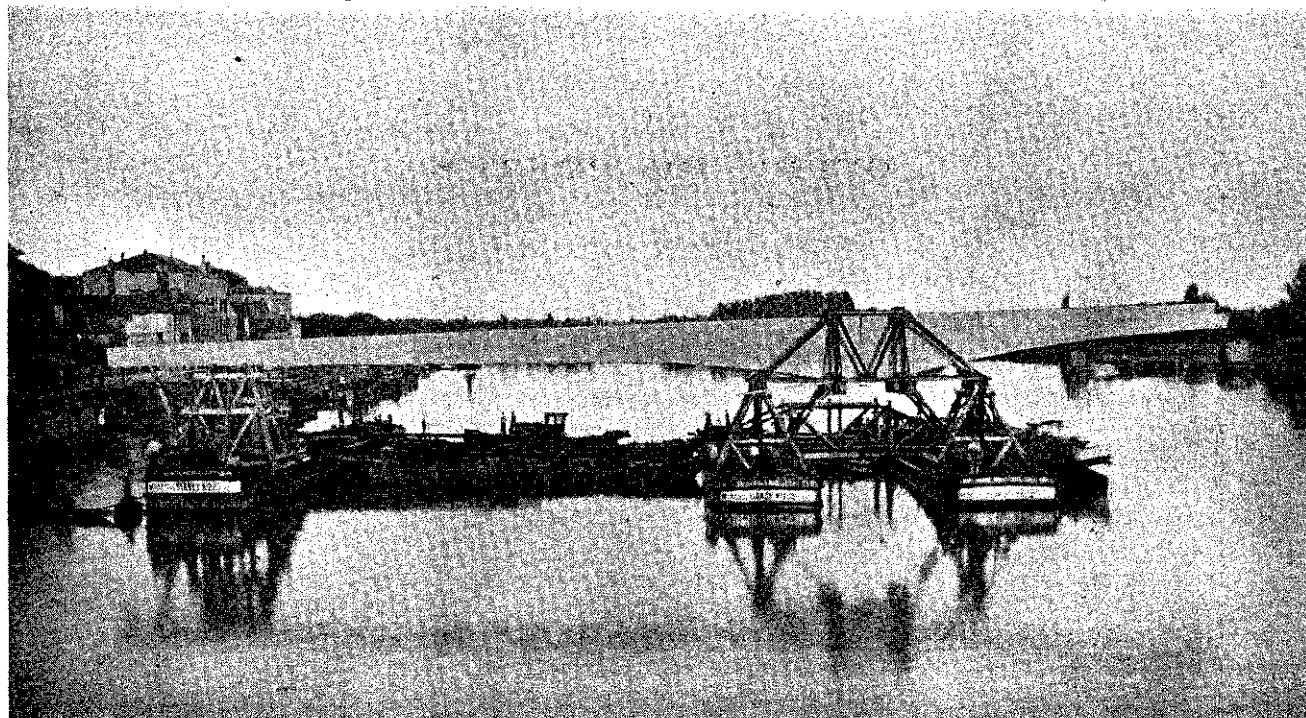
L'Automobile-Club des Fonctionnaires met à la disposition des Fonctionnaires ses Services Touristiques, Groupements d'Achats, Assurances. Ses tarifs d'assurances restent inchangés, tels qu'ils ont été indiqués dans le N° de Novembre 1950 du Bulletin du P.C.M.

Ecrivez ou téléphonez :

— pour l'assurance, 103, boulevard Haussmann, Paris-8° (téléphone ANJou 98-56) ;

— pour les autres Services : 97, rue Saint-Lazare, Paris-9° (téléphone TRInité 80-36).

Reconstruction du Pont de Saint-Jean-de-Losne sur la Saône



PONT DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE : Mise en place d'une poutre-console

Le pont de St-Jean-de-Losne qui assure la traversée de la Saône par la Route Nationale 468 de Dijon à Lons-Le-Saunier par Chaussin, avait été détruit en 1940 et 1944 par faits de guerre.

L'ouvrage dont la reconstruction fut commencée en 1948 est un pont cantilever en béton armé de 119 m. 49 complété par deux voutes en maçonnerie donnant une longueur totale de 159 m. 76.

Le pont cantilever comporte deux travées latérales de 34 m. 50 entre axes d'appui et une travée centrale de 52 mètres comportant deux consoles de 16 mètres et une poutre indépendante de 20 mètres. Cette travée centrale permet d'offrir à la navigation un tirant d'air minimum de 6 mètres sur une largeur de 20 mètres et de 5 mètres sur une largeur de 39 m. 40.

La description complète de l'ouvrage fait l'objet de la brochure P. I. 4 de la Direction des Routes.

La particularité de cet ouvrage réside dans le fait que les poutres-consoles en béton armé

ont été préfabriquées sur une aire de bétonnage située à 200 mètres en aval de leur emplacement définitif et mises en place par bardage au moyen d'une portière flottante.

Ces poutres, au nombre de 8 (4 de chaque côté) avaient une longueur totale de 52 mètres et pesaient environ 155 tonnes pour les poutres de rive et 185 tonnes pour les poutres intermédiaires.

Le bardage s'effectue de la façon suivante :

Chaque poutre est prise, d'une part par un portique placé à 8 mètres environ de l'appui sur pile culée, d'autre part par un palonnier permettant de faire passer la réaction par le point d'appui sur pile. Portique et palonnier sont placés sur des galets de roulement qui permettent d'amener la poutre, par traction au treuil, sur une estacade établie en rivière, au droit du chantier de préfabrication.

La poutre est alors montée, par vérins, jusqu'à une cote supérieure à celle du couronnement des piles, soit sur 4 mètres environ. Dans

cette position, on la fait reposer sur une portière flottante. Celle-ci est constituée par 3 péniches qui viennent se placer, deux, sous les extrémités du palonnier et la troisième à côté du portique. Ces péniches sont solidement entretoisées entre elles par deux bateaux placés transversalement de façon à constituer un ensemble indéformable.

La portière est amenée au voisinage des piles

par un remorqueur, puis la navigation se termine par traction au treuil sur des câbles. La poutre est ainsi amenée à sa position définitive, puis descendue sur les appuis en lestant les péniches avec de l'eau.

L'opération complète de bardage, depuis l'amenée de la portière sous la poutre et son enlèvement après mise en place de celle-ci sur les piles, dure 12 heures.

OFFRE DE POSTES

L'Organisation Aéronautique Internationale cherche à recruter cinq ou six Ingénieurs, spécialisés en construction d'Aéroports, pour la réalisation du programme d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies aux pays insuffisamment développés.

Ces postes, qui sont offerts pour le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est, seraient précisés à bref délai ; ils seraient à pourvoir dès le premier semestre 1951. Les Ingénieurs recrutés se-

raient liés par des contrats d'une durée variable, pouvant aller de trois mois à deux ans. Il est recommandé que les candidats aient une bonne connaissance de la langue anglaise.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat des Organisations Aéronautiques Internationales du Secrétariat Général à l'Aviation Civile et Commerciale, 93, boulevard du Montparnasse, à Paris (6^e), (Téléphone LITtré 58-80 et BABylone 19-60).

BOURSES D'ÉTUDES AUX U.S.A. (Massachusetts)

Le Ministère des Affaires Étrangères a fait connaître que l'Association Nationale des Étudiants Américains (Section Massachusetts Institute of Technology) met à la disposition de jeunes Ingénieurs, ayant au moins deux ans d'expérience, quelques bourses devant permettre à leurs bénéficiaires d'aller suivre au M.I.T., pendant l'été de 1951, des cours d'une durée de quinze semaines environ, destinés à leur donner l'aperçu le plus complet possible des derniers dé-

veloppements de la technique et de l'outillage dans leur spécialité.

La bourse couvrirait les frais d'études et d'entretien, les frais de voyage étant supportés par l'Administration, avec l'aide de Services culturels franco-américains.

Pour tous renseignements, s'adresser **de toute urgence** au Ministère des Travaux Publics (Direction du Personnel, 1^{er} Bureau). **Il est exigé de la part des candidats une très bonne connaissance de la langue anglaise.**

Matinée récréative offerte par les Elèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées

Les Elèves de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et leur Marraine, Jacqueline **Duc**, de la Comédie-Française, vous convient à **tirer les Rois**, le dimanche 7 janvier 1951, dans les Salons du Ministère des Travaux Publics et des Transports, 246, boulevard St-Germain à Paris (7^e).

Programme musical et vocal, sketches, attractions, Jean MARSAC, Pierre ATLAN et son orchestre New-Orléans. On dansera jusqu'à minuit. Buffet-bar. Tenue de Ville. Prix d'entrée : 250 frs.

Annuaire des Membres des Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

Suivant les prescriptions de l'Article 17 des Statuts, le P.C.M. doit chaque année, porter à la connaissance de tous les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, faisant ou ne faisant pas partie du P.C.M., la liste des Ingénieurs des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines : jusqu'à présent, cette liste a été insérée dans un N° du Bulletin du P.C.M.

Or, à la suite de propositions faites par le fermier de la publicité dans ce Bulletin, le Comité du P.C.M. a décidé qu'à l'avenir cette liste ferait l'objet d'une brochure spéciale formant supplément d'un N° du Bulletin du P.C.M.

Cette brochure constituera un nouvel Annuaire des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines ; elle contiendra à la suite du nom de chaque Ingénieur, les renseignements que l'on doit chercher actuellement dans plusieurs pages des Annaires Officiels et, de plus, certains renseignements ne figurant pas dans les dits Annaires Officiels.

Ceci répond au but dans lequel avait été inséré, dans le N° de septembre 1950 du Bulletin du P.C.M., une fiche de renseignements détachable, à retourner au Secrétariat du P.C.M.

Nous reproduisons ci-contre cette fiche, en demandant à tous les Camarades qui ne l'ont pas encore fait de la retourner dès que possible au Secrétariat du P.C.M., dûment remplie, en l'accompagnant, s'ils le jugent à propos, de toutes suggestions qu'ils croiront devoir formuler quant à l'établissement de ce nouvel Annuaire des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

Nous les en remercions à l'avance, en leur signalant tout l'intérêt qui s'attache à établir un travail aussi complet et exact que possible.

NOTA. — Les fiches de renseignements, dûment remplies, devront être adressées au Secrétariat du P.C.M., 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°), sous enveloppe affranchie à quinze francs.



Annuaire des Membres des Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

ANNÉE 1951

Nom (en capitales)

Prénoms (1))

Grade

(2) { Ponts et Chaussées
Mines

Date de nomination à ce grade

Résidence

Adresse personnelle

N° de téléphone personnel

Situation administrative (2) { a) activité normale
b) activité en service détaché
c) en disponibilité
d) en conge hors cadres
e) en conge pour convenances personnelles
f) demissionnaire
g) en retraite

(2) **Pour les Ingénieurs en activité** (a et b) :

— Désignation du Service

— Adresse des bureaux

— N° de téléphone des bureaux

(2) **Pour les Ingénieurs non en activité** (c, d, e, f, g) :

— Désignation de l'emploi occupé (3)

— Adresse des bureaux

— N° de téléphone des bureaux

Adresse à laquelle vous desirez recevoir les communications et le Bulletin du P.C.M.

A , le
(Signature)

(1) Souligner le prénom habituel.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) S'il y a lieu indiquer la raison sociale et l'adresse de la Société ou du Service.

NÉCROLOGIE

Maurice PORTAFAIX

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Lyon
fusillé par les Allemands en Août 1944

Le 23 septembre dernier, le Service de l'Identification judiciaire parvenait, après bien des difficultés, à exhumer les restes de notre regretté Camarade Maurice PORTAFAIX. Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Lyon : ainsi se trouvait résolue une cruelle énigme qui, depuis six ans, pesait sur la disparition en pleine fleur de l'âge, à 44 ans, d'un des nôtres qui fut et reste, pour tous ceux qui l'ont approché, à la fois un modèle de grand serviteur de l'Etat et de parfait Camarade.

Né le 24 février 1900 à Vernon, dans l'Eure, Maurice PORTAFAIX eut l'exceptionnelle bonne fortune de posséder au même degré ces qualités humaines essentielles susceptibles d'ouvrir la voie aux belles destinées : par la distinction de son esprit, l'élévation de son âme, la fermeté de son caractère alliée à sa délicatesse, cet homme fin et sensible n'a jamais cessé d'un bout à l'autre de sa vie de faire preuve d'une inébranlable fidélité au devoir, allant pour cela jusqu'au sacrifice suprême. Sous un ensemble d'une certaine rigidité — voire de quelque austérité que soulignait son extrême réserve — Maurice PORTAFAIX pratiquait cette forme raffinée de la discrétion qui cherche à ne jamais se mettre en scène et exige une parfaite maîtrise de soi. Mais cette froideur relative dissimulait au fond le tact le plus exquis, un cœur étonnamment sensible et juste, qui lui avait conquis les agents de son Service.

Sa vie illustre, mieux que tout autre développement, son tempérament et sa rectitude d'âme.

Maurice PORTAFAIX a dix-huit ans lorsqu'il est reçu à l'X d'où il sort en 1922 dans les Ponts. Après son année de service militaire, il rejoint en 1923 un poste d'Ingénieur au Service des Grands Travaux du Port Militaire de Toulon où il restera jusqu'en 1927 : dès cette époque il se fait remarquer par ses qualités techniques et reçoit, le 9 avril 1927, un témoignage officiel de satisfaction du Ministre de la Marine, pour ses conceptions nouvelles en matière de plateformes d'artillerie côtière.

Après 1927, nous retrouvons Maurice PORTAFAIX au deuxième arrondissement à Lyon, poste



qu'il devait occuper jusqu'en 1941. Au cours de cette période, son activité se manifeste dans toutes les branches du Service : En matière de travaux routiers, il conçoit et réalise notamment le projet d'aménagement de l'itinéraire Paris-Lyon par la R.N. 6 ; au Service du contrôle des V.F. I.L., il assume une tâche écrasante, assurant le contrôle administratif, technique et financier de la Cie O.T.L. ; en matière de transports, il réalise, dès 1933, dans le Rhône, les premières mesures de coordination que le Gouvernement étendra l'année suivante à toute la France ; au Service Hydraulique, son activité ne devait pas se borner à la vérification des projets d'adduction et de distribution d'eau : il participe effectivement à l'élaboration et à la réalisation des projets du barrage du Garon et du barrage de Cours.

En 1932, Maurice PORTAFAIX reçoit du Ministre des Travaux Publics une lettre de félicitations pour la part active qu'il a prise dans les travaux de déblaiement et de sauvetage, à la suite de la catastrophe du Cours d'Herbouville.

En 1936, Maurice PORTAFAIX est décoré de la Légion d'Honneur.

En 1939, nous le retrouvons comme Capitaine à la Direction du Génie du Ministère de la Guerre, poste qu'il demande à quitter pour rejoindre les Armées : il prend alors le commandement de la Compagnie Radio de la 3^e D.L.M. qui sera engagée en Belgique, puis repliée sur Dunker-

que, évacuée en Angleterre pour revenir se battre dans le midi jusqu'au 25 juin 1940. L'attitude au combat de Maurice PORTAFAIX lui vaut la Croix de Guerre 1939-1940.

Après l'armistice, il retourne à son poste à Lyon et, en 1942, est adjoint, en qualité d'Ingénieur en Chef, à M. l'Inspecteur Général FABRE : il reste ainsi dix mois à Vichy, puis est réaffecté dans le Rhône comme Ingénieur en Chef adjoint, chargé de la première section du Service ordinaire (Aménagement routier de la région lyonnaise, contrôle des Services concédés, Voies Ferrées d'Intérêt Local, Tramways, Services Publics Automobiles, Transports, Travaux de la Base Aérienne de Bron). Il assume également les fonctions d'adjoint à l'Inspecteur Général chargé de la 12^e Circonscription d'Inspection Régionale et est désigné, en outre, pour assister et suppléer, le cas échéant, le Commissaire aux Travaux de la Région Lyonnaise.

Pendant cette période, Maurice PORTAFAIX ne tarde pas à être entièrement absorbé par les questions de transports et assume, à ce sujet, les délicates relations avec les Allemands. Par son action, toute de freinage, il s'ingénie à tirer parti au mieux de textes imprécis ou souffus et tente ainsi d'enrayer les mesures prévues par l'occupant, telles qu'il les voit se développer devant lui depuis son poste d'observation. Que de temps il a gagné en éternisant des discussions, souvent orageuses, avec l'ennemi, afin de sauver certains jeunes du départ en Allemagne !

Son action ne fut vraiment révélée que bien plus tard, après sa mort. Maurice PORTAFAIX ne se contenta pas de faire honnêtement son métier de fonctionnaire français face à l'occupant : avant même l'arrivée des Allemands en zone Sud, il avait adhéré aux organisations de Résistance et la part qu'il y prit le conduisit à Montluc le 13 juillet 1944. Le 19 août 1944, peu de jours avant l'arrivée des Alliés, il était extrait de sa cellule à 21 heures par la Gestapo : on ne devait plus jamais le revoir.

Les services qu'il rendit à son pays lui valurent à titre posthume la médaille de la Résistance Française avec rosette et une citation à l'Ordre de la Division avec croix de guerre. Le texte de sa dernière citation est particulièrement émouvant :

- « Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées.
- « Capitaine du Génie de Réserve,
- « Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, a milité dans la Résistance et a fourni des renseignements dès avril 1941.

« Par son activité professionnelle a fourni de « très grandes facilités de transport à ses camarades ainsi que de précieuses indications « concernant la circulation et les transports ennemis. Arrêté le 13 juillet 1944 par la Gestapo, a été interné au Fort Montluc à Lyon. « N'a rien révélé de l'organisation à laquelle il « appartenait. A été porté disparu le 19 août « 1944 ».

Dix jours après l'identification du corps de Maurice PORTAFAIX et six ans après sa mort, ses obsèques furent célébrées le mardi 3 octobre 1950 en l'Eglise St-Joseph des Brotteaux à Lyon. Une foule considérable, groupant les Autorités Civiles et Militaires, des parents, des amis, des camarades, des subordonnés avait tenu à apporter ce dernier hommage à celui qui silencieusement et héroïquement, après une trop courte vie, avait donné son sang pour la France.

On ne peut faire de lui un plus bel éloge que celui qu'en faisait M. le Président HERRIOT, s'adressant à Madame PORTAFAIX le 17 janvier 1949 lors de l'inauguration de la Salle PORTAFAIX à l'immeuble des Ponts et Chaussées à Lyon :

« Je l'ai bien connu, comme plusieurs de ceux « qui sont ici, et je crois que, pour lui rendre « justice, il faut dire qu'il fut à la fois un excellent fonctionnaire, un excellent soldat et « un excellent résistant...

« On voudrait savoir quelques détails complémentaires sur les conditions de sa mort. « On est réduit à les imaginer et comme si les « circonstances de l'histoire avaient voulu donner à sa disparition tout ce qui accompagne « les grandes légendes...

« Madame, au nom de tous ceux qui sont ici, « au nom de tous ceux qui ont connu votre mari, « au nom de notre Ville, je vous adresse l'expression à la fois de notre deuil et de notre respectueuse admiration. C'est par des hommes tels que PORTAFAIX qu'un pays survit, se prolonge et se renouvelle. Des sacrifices comme le sien sont les holocaustes qui ravivent la flamme du patriotisme et du devoir. Il a laissé à ses enfants un bien beau trésor en leur laissant sa mémoire. Je crois savoir qu'ils se montrent déjà dignes de lui et c'est avec un sentiment de sympathie émue, mais aussi une grande fierté, que nous déposons devant vous, Madame, l'hommage de notre gratitude pour votre mari et de notre respect pour celle qui fut sa compagne, elle aussi « secrète, discrète et fidèle ».

Mutations, Promotions et Décisions diverses ***concernant les Corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines***

M. Robert **Paoli**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, a été nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, en remplacement de M. André **Decelle** (Arrêté du 20 novembre 1950, J.O. du 26 novembre 1950).

M. Joseph **Bourcy**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, en Service détaché auprès de la Ville de Nantes, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 1951 (Décret du 25 novembre 1950, J.O. du 29 novembre 1950).

Une bonification d'ancienneté d'un an a été accordée, pour services militaires, aux Ingénieurs des Mines ci-après : MM. François **Morin**, Maurice **Mermét**, Louis **Deny**, Lucien **Gouny**, Paul **Reboux**, Jean-Claude **Achille**, Henri **Rastoul**, Roger **Callou**, Jacques **Rey**, Jean **Clairret** et Roger **Naudet** (Arrêté du 20 novembre 1950, J.O. du 29 novembre 1950).

M. Louis **Féron**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, a été maintenu, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 1950, en Service détaché à la disposition du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, pour exercer les fonctions de Délégué Interdépartemental à Melun (Arrêté du 28 novembre 1950, J.O. du 30 novembre 1950).

M. Robert **Ferradini**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a été mis, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} août 1950 en Service détaché à la disposition du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, pour exercer les fonctions d'Ingénieur en Chef à la Délégation Départementale de la Seine (Arrêté du 28 novembre 1950, J.O. du 30 novembre 1950).

M. Yves **Duvaux**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, en mission temporaire au Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, a été chargé, à compter du 1^{er} janvier 1951, de l'Arrondissement de Montbéliard du Service Ordinaire et Vicinal du département du Doubs (Arrêté du 27 novembre 1950, J.O. du 5 décembre 1950).

MM. Pierre **Carpentier**, Ingénieur en Chef des

Ponts et Chaussées à Epinal, Louis-Alexandre **Lévy**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Paris et Roger **Lantenois**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à Dakar, ont été promus au grade de Lieutenant-Colonel de Réserve du Génie (Décret du 25 novembre 1950, J.O. du 29 novembre 1950).

M. Gaston **Bétier**, Ingénieur Général des Mines à Alger, a été maintenu en Service détaché, auprès du Gouvernement Général de l'Algérie, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 1950 (Arrêté du 30 novembre 1950, J.O. du 8 décembre 1950).

M. André **Nau**, Ingénieur Elève des Ponts et Chaussées, ayant satisfait aux examens de sortie de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, a été nommé Ingénieur de 3^e Classe des Ponts et Chaussées, à compter du 16 octobre 1950 (Décret du 8 décembre 1950, J.O. du 12 décembre 1950).

M. Paul **Gadilhe**, Ingénieur en Chef des Mines, précédemment détaché au Ministère des Affaires Etrangères (Résidence de France à Tunis), est détaché, à compter du 1^{er} octobre 1950, auprès du Ministère de la France d'Outre-Mer, pour être affecté au Service des Mines de l'A.O.F. (Arrêté du 5 décembre 1950, J.O. du 12 décembre 1950).

M. Henri **Rastoul**, Ingénieur des Mines, précédemment mis en Service détaché auprès du Ministère de la France d'Outre-Mer, est détaché, à compter du 1^{er} octobre 1950, auprès du Ministère des Affaires Etrangères, pour être affecté à la Résidence de France à Tunis (Arrêté du 5 décembre 1950, J.O. du 12 décembre 1950).

M. Pierre **Couture**, Ingénieur en Chef des Mines, précédemment en congé hors cadres, puis mis en Service détaché auprès des Houillères du Bassin de Lorraine, a été placé, pour cinq ans, à compter du 1^{er} avril 1950, en Service détaché, pour occuper les fonctions de Directeur Général de la Régie des Mines de la Sarre (Arrêtés du 8 décembre 1950, J.O. du 12 décembre 1950).

Ont été promus ou nommés, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, les Ingénieurs ci-après en service à la S.N.C.F. (Décret du 13 décembre 1950, J.O. du 17 décembre 1950) :

Au grade de Commandeur :

— M. **Armand** Louis, Ingénieur des Mines, Directeur Général de la S.N.C.F. :

Au grade d'Officier :

— M. **Vaubourdolle** Elie, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef à la S.N.C.F. ;

Au grade de Chevalier :

— M. **Feyrabend** Charles, Ingénieur des Ponts

et Chaussées, Ingénieur en Chef à la S.N.C.F. ;

— M. **Simon** Auguste, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur en Chef à la S.N.C.F.

M. André **Nau**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, a été affecté, à compter du 16 octobre 1950, à la résidence de Colmar, au Service Ordinaire et Vicinal du département du Haut-Rhin (Arrêté du 8 décembre 1950, J.O. du 21 décembre 1950).

M. Marcel **Duteil**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Bar-le-Duc, a été chargé, à compter du 1^{er} janvier 1951, à la résidence de Compiègne, des fonctions d'Ingénieur en Chef du Service Spécial de la Navigation Belgique-Paris (Arrêté du 14 décembre 1950, J.O. du 21 décembre 1950).

NAISSANCE.

Bernadette, Christine, Dominique et Etienne **Malcor** nous ont fait part de la naissance, à Marseille, le 1^{er} novembre 1950, de leur petite sœur *Françoise*, cinquième enfant de notre Camarade René **Malcor**, Ingénieur des Ponts et Chaussées à Marseille.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

MARIAGE.

Notre Camarade Louis **Lehanneur**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, nous a fait part du mariage de sa fille *Arlette* avec M. Jean **Tes-tanière**. La bénédiction nuptiale a été donnée le 9 décembre 1950 en l'Eglise Sainte Marguerite du Vésinet.

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Gauthier-Villars vient de publier, dans le Mémorial des Sciences Mathématiques, une intéressante étude de M. André **Charrueau**, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Docteur ès Sciences Mathématiques, **sur des congruences de droites ou de courbes et sur une transformation de contact liée à ces congruences.**

C'est un exposé d'importants travaux originaux de l'auteur sur le sujet indiqué par le titre de l'ouvrage. Ces travaux se rattachent à d'au-

tres études de géométrie supérieure déjà publiées par l'auteur et relatives à la déformation *infinitement petite* des surfaces et aux faisceaux de complexes linéaires.

Le fascicule 115 du Mémorial des Sciences Mathématiques contenant cette étude, faisant 72 pages du format 16/25, est en vente, au prix de 500 frs à la Librairie Gauthier-Villars, 55, quai des Grands Augustins à Paris (6^e).

Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux

CONGRÈS DE STRASBOURG EN 1951

L'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux tiendra son prochain Congrès à Strasbourg, du 29 mai au 3 juin 1951.

Les questions qui seront traitées à ce Congrès sont les suivantes :

— captage des eaux par forage et puits profonds ;

— application des méthodes géophysiques à la recherche de l'eau ;

— collecte des ordures ménagères sans poussière ;

— organisation des entreprises municipales de la Ville de Strasbourg.

Association Internationale des Congrès de Navigation

DICTIONNAIRE TECHNIQUE ILLUSTRÉ

L'Association Internationale Permanente des Congrès de Navigation fait connaître que le Chapitre « Matériaux » du Dictionnaire Technique Illustré qu'elle publie va être mis en vente prochainement.

Ce chapitre comporte environ 170 pages, du même format que celui des chapitres déjà parus; il est subdivisé en 15 parties, savoir :

1. — Pierres, matériaux pierreux ;
2. — Bois de construction ;
3. — Métaux ;
4. — Verres ;
5. — Asphaltes ;
6. — Produits pétroliers ;
7. — Huiles, peintures, produits conservatifs ;
8. — Cordages et câbles ;
9. — Chaux et ciments ;
10. — Maçonnerie de pierre ;
11. — Maçonnerie de briques ;
12. — Béton ;
13. — Béton armé ;

14. — Pieux, pilots ;

15. — Essais.

Il comprend environ 2.000 termes divers; il s'agit donc d'un ouvrage important et fort intéressant pour tous les techniciens. Trente planches de dessins illustrent ce chapitre. Le lexique proprement dit, en six langues (allemand, anglais, français, espagnol, italien, néerlandais) est suivi de tables alphabétiques en ces six langues, ce qui permet, grâce aux numéros de référence de trouver rapidement la traduction d'un mot en cinq autres langues.

Le prix de ce fascicule est de 500 frs pour les Membres de l'Association et de 1.500 frs pour les personnes ou collectivités ne faisant pas partie de l'Association.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire de la Section Française de l'Association, 43, avenue Kléber, à Paris (16^e) (Téléphone KLEber 83-04).

Association Internationale des Distributions d'Eau

CONGRÈS DE PARIS EN 1952

Le 2^e Congrès de l'Association Internationale des Distributions d'Eau se tiendra à Paris, en mai 1952.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont :
— fixation des normes pour l'expression des résultats physiques, chimiques et bactériologiques des examens de l'eau destinée à l'alimentation ;

- réalimentation artificielle des nappes ;
- traitement des eaux avant filtration ;
- adoucissement des eaux dures ;
- surveillance des réseaux d'adduction et de distribution (contrôle des débits, contrôle des pressions, recherche des fuites) ;
- protection des réseaux contre la corrosion (recherche et élimination des causes provoquant cette dernière) ;
- présence des algues dans les eaux utili-

sées pour l'alimentation (barrages-réservoirs, bassins filtrants, puits et forages) ; causes de leur production et de leur multiplication ; moyens mis en œuvre pour remédier à leurs inconvénients éventuels ;

— vérification expérimentale des coefficients entrant dans les différentes formules utilisées pour le calcul des conduites ;

— calcul des réseaux maillés ; étude et discussion des progrès récemment apportés dans ce calcul ;

— protection des eaux de surface contre les pollutions extérieures ; **a)** aspect légal et juridique de la question (lois et réglementation en vigueur dans les différents pays) ; **b)** aspect technique de la question (limitation et interdiction des déversements d'eaux nocives, détermination des périmètres de protection, etc.)

Note relative à la constitution d'une Amicale d'entr'aide

L'enquête sur le projet de statuts d'une Amicale d'Entr'Aide aux orphelins des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines a donné les résultats suivants :

Nombre total de réponses ..	251	
Favorables sans observations	78	} 194
Favorables avec observations	116	
Défavorables ou pas intéressés	57	

Le nombre de réponses favorables est évidemment insuffisant. Aussi, tenant compte des suggestions présentées par un certain nombre de camarades, l'Equipe « Questions Sociales » a-t-elle été amenée à étudier une formule entièrement différente qui paraît de nature à rallier un plus grand nombre d'adhésions.

La cotisation annuelle serait déterminée par la formule :

$$C = A \left[5000 + (5000 + 2000 n) \right] I/I_0$$

dans laquelle :

$A \times 5000$ est une part dite de « solidarité »

$A (5000 + 2000 n)$ est une part dite d'« assurance », variable avec le nombre n d'enfants (étant précisé que la cotisation plafonnera à la valeur correspondant à $n = 5$).

A est un coefficient dit « d'appel », inférieur ou égal à 1, fixé chaque année par le Comité suivant les besoins de l'Amicale.

I valeur correspondante à l'indice de base 100 des fonctionnaires

(au 1^{er} janvier 1951 $I = I_0 = 114.500$).

Dans ces conditions :

a) Adhésion partielle dite « de solidarité » :

Tous les Camarades qui, sans être intéressés par le caractère « assurance » de l'Amicale d'entr'aide, désireraient néanmoins apporter leur participation à l'œuvre de solidarité que constitue celle-ci, pourront donner une adhésion partielle dite « de solidarité ». Ils seront appelés à verser chaque année une cotisation qui, dans les conditions économiques actuelles, serait de $A \times 5000$ fr. Ces Camarades ne seront astreints à aucun engagement dans le temps. Ils pourront adhérer ou se retirer quand bon leur semblera.

En cas de décès ou d'incapacité permanente, leurs enfants pourront bénéficier de secours de l'Amicale dans les conditions indiquées ci-après.

b) Adhésion complète.

Les Camarades qui désireraient assurer à leur famille, en cas de décès ou d'incapacité permanente, le secours de l'Amicale, seront appelés à verser chaque année, une cotisation qui, dans les circonstances économiques actuelles, serait au maximum la suivante :

— 1 enfant	12.000 frs
— 2 enfants	14.000 frs
— 3 enfants	16.000 frs
— 4 enfants	18.000 frs
— 5 enfants et plus	20.000 frs

Dans ce cas, ils devront adhérer à l'Amicale d'entr'aide au plus tard dans l'année qui suit la naissance de leur premier enfant.

Dans des cas exceptionnels dont il sera seul juge, le Comité pourra autoriser un Camarade à donner son adhésion complète postérieurement à l'expiration du délai fixé au paragraphe précédent. Le Comité déterminera alors les conditions de l'admission, la durée de l'engagement à exiger et le montant des rappels financiers à verser par l'intéressé.

En donnant leur adhésion complète, les Camarades s'engagent sur l'honneur à maintenir cette adhésion complète pendant au moins 20 ans. Ils ne peuvent, sans forfaire à leur engagement d'honneur, se délier de cette obligation avant le dit délai que dans les cas suivants :

- mise à la retraite,
- décès de tous leurs enfants à charge (au sens précisé ci-dessus),
- cas de force majeure reconnu par le Comité (étant précisé que, le cas échéant, il pourra être fait appel devant l'Assemblée générale de la décision du Comité).

Dans les deux ans qui suivront la constitution de l'Amicale d'entr'aide, les Camarades pourront donner leur adhésion complète quelle que soit leur situation de famille. Sauf les trois cas visés ci-dessus, ils s'engagent sur l'honneur à continuer à faire partie de l'Amicale d'entr'aide jusqu'à ce que l'aîné de leurs enfants ait atteint l'âge de 20 ans, avec un maximum d'au moins 5 ans. Les mêmes dispositions seront ultérieurement appliquées aux Camarades nommés Ingénieurs alors qu'ils sont déjà chargés de famille (Camarade provenant du concours, de l'examen professionnel ou d'un recrutement exceptionnel), ainsi qu'aux Camarades qui épou-

seraient une veuve ayant déjà des enfants à charge.

Toutes les règles ci-dessus sont applicables aux Ingénieurs élèves dont la cotisation sera toutefois réduite de moitié pendant le temps de présence à l'École.

En ce qui concerne les prestations accordées il sera fait deux parts :

1) Les recettes provenant de la part « assurance » seront réparties entre tous les enfants à charge sans exception des adhérents complets décédés ou frappés d'incapacité permanente, sous la seule condition qu'ils aient régulièrement cotisé.

La répartition sera faite par famille en comptant pour 1,5 le premier enfant à charge et pour 0,3 chacun des enfants à charge suivants.

Si les recettes sont telles que la part unité (c'est-à-dire correspondant au coefficient I) soit supérieure à 100.000 fr., le Comité mettra l'excédent en réserve et diminuera en conséquence pendant les années suivantes le taux effectif des cotisations. Le chiffre de 100.000 fr. est un chiffre de base correspondant à la valeur 114.500 du traitement de l'indice 100 de l'échelle des fonctionnaires et variant en proportion de la valeur de ce traitement. Il pourra être modifié par une Assemblée générale extraordinaire, mais la décision devra être prise par les 3/4 au moins des adhérents complets de l'Amicale d'entraide.

Les prestations accordées seraient donc en définitive les suivantes :

1 enfant à charge	150.000	I/Io
2 enfants à charge	180.000	I/Io
3 enfants à charge	210.000	I/Io
4 enfants à charge	240.000	I/Io
5 enfants à charge	270.000	I/Io
6 enfants à charge	300.000	I/Io
7 enfants à charge	330.000	I/Io
8 enfants à charge	360.000	I/Io

avec I = valeur du traitement correspondant à l'indice de base 100 des fonctionnaires (au 1^{er} janvier 1951 I = I₀ = 114.500).

Ces prestations viendraient s'ajouter aux autres prestations dont pourront bénéficier la veuve ou les enfants (pension, rente, allocations familiales, assurances-décès, etc...). La notion d'enfant à charge est celle admise pour le paiement des allocations familiales (20 ans si l'enfant poursuit ses études).

Si l'on table sur le fait que la pension proportionnelle de la veuve d'un Ingénieur décédé après 20 ans de services (y compris les années d'x

est de l'ordre de 200.000 fr., on voit que les ressources d'une veuve seront approximativement les suivantes :

	Pension	Allocations familiales	Prestations de la Mutuelle	Total
1 enfant à charge.	200.000	28.800	150.000	378.000
2 enfants à charge.	200.000	94.200	180.000	474.200
4 enfants à charge.	200.000	219.000	240.000	659.000
6 enfants à charge.	200.000	329.000	300.000	829.000

A titre indicatif, ces ressources, comparées au traitement actuel d'un Ingénieur ordinaire de 1^{re} classe après 6 ans (y compris prime de rendement moyenne, sursalaire familial, indemnité de résidence, allocations familiales, mais non compris la majoration de reclassement au 24 décembre 1950), donnent les rapports suivants :

Situation de famille	Rémunération d'un I.O. de 1 ^{re} cl y compris allocat. familiales	Ressources de la veuve	Rapport $\frac{\text{col. 2}}{\text{col. 1}}$
	1	2	3
1 enfant à charge.	760.872	378.800	0,49
2 enfants à charge.	838.884	474.200	0,56
4 enfants à charge.	1.020.168	659.000	0,64
6 enfants à charge.	1.187.280	829.400	0,69

2) Les recettes provenant de la part « solidarité » seront répartis par le Comité en tenant compte de la situation et des besoins de chaque famille et notamment pour permettre le prolongement des études au-delà de 20 ans.

En cas de décès ou d'incapacité permanente des adhérents « solidarité » ayant régulièrement cotisé, leurs enfants pourront recevoir des secours de l'Amicale mais seulement sur les fonds « solidarité » et sans participation garantie.

Les études auxquelles a procédé l'équipe « questions sociales » montrent que, en donnant à A la valeur I, l'Amicale d'entraide doit être en mesure d'assurer largement le versement des prestations dues aux adhérents complets sur la base d'une part unitaire égale à 100.000 fr. dans les conditions économiques actuelles, c'est-à-dire les prestations intégrales indiquées plus haut. Elle disposerait en outre, au titre de solidarité d'une masse égale à 50 % environ des sommes nécessaires au paiement des prestations dues aux adhérents complets.

Les Camarades adhérents complets mis à la retraite auront la faculté soit de se délier de leur engagement, auquel cas ils ne seront plus garantis, soit de continuer à cotiser, auquel cas ils continueront à être garantis.

Les Camarades resteront libres d'adhérer ou de ne pas adhérer à l'assurance-décès de la Fédération des Mutuelles. Toutefois l'Amicale d'en-

tr'aide recommandera vivement à ses adhérents complets de souscrire à cette assurance-décès ou, pour ceux qui ne rempliraient pas les conditions voulues pour y adhérer, de souscrire auprès d'une compagnie une assurance d'un montant au moins égal. Dans la répartition des secours « solidarité » il ne sera pas tenu compte du capital dont pourrait de ce chef bénéficier la veuve et les enfants au décès de l'assuré.

L'Assemblée générale constitutive fixera les conditions dans lesquelles des secours seront attribués aux enfants des Ingénieurs décédés avant la constitution de l'Amicale d'entraide.

L'équipe « questions sociales » pense que les modalités ci-dessus exposées sont de nature à rallier l'adhésion d'un grand nombre de Camarades. Elle demande aux Délégués de Groupes autres que celui de Paris de bien vouloir attirer l'attention de tous les Camarades de leur Groupe sur la présente note en leur demandant de leur adresser, en utilisant le questionnaire ci-contre, leur adhésion de principe ou leurs observations.

Les réponses, rassemblées par les soins des Délégués de Groupes seront à adresser au Chef de l'équipe « questions sociales » avant le 15 janvier 1951. Les Camarades appartenant au Groupe de Paris sont invités à adresser, dans le même délai, le questionnaire directement au Camarade **Lesieux**. Pendant ce temps l'équipe « questions sociales » procède à la mise au point du projet de statuts, qui reprendra dans ses grandes lignes, pour la partie administrative, la rédaction publiée dans le N° du Bulletin du P.C.M. d'avril 1950, et, pour la partie technique, la présente note. Ces statuts seront publiés dans le prochain N° du Bulletin du P.C.M. Enfin une Assemblée générale constitutive de l'Amicale d'entraide se tiendra à Paris à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du P.C.M. Les indications nécessaires seront données dans le Bulletin de février. Il est indispensable que les Camarades intéressés viennent nombreux à cette première Assemblée générale.

4 décembre 1950.

MEMENTO

☞ **L'Assemblée Générale ordinaire annuelle du P. C. M.** aura lieu à Paris le **Dimanche 4 Mars 1951** et sera suivie du **Dîner traditionnel**.

☞ **Pour l'Élection des Membres du Comité** (renouvellement du tiers sortant), le délai pour le **Dépôt des Candidatures** expire le **15 Janvier 1951**.

☞ Pour le **Dîner du P. C. M. du Dimanche 4 Mars 1951**, faites-vous inscrire **avant le 15 Février 1951** au Secrétariat du P. C. M. ; faute d'inscription préalable, vous risquez de ne pas avoir de place à table.

☞ Pour la constitution d'une **Société d'Entr'aide**, adressez **d'urgence** le questionnaire ci-contre ;

— au Camarade **Lesieux**, si vous appartenez au Groupe de Paris ;

— à votre **Délégué de Groupe**, si vous appartenez à un autre Groupe que celui de Paris.

☞ Pour l'établissement de l'**Annuaire des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines**, adressez **d'urgence**, si vous ne l'avez déjà précédemment fait, au Secrétariat du P. C. M., la **Fiche de Renseignements** que vous trouverez à la page 14 du présent numéro du Bulletin.

Amicale d'Entre-Aide aux Orphelins des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

QUESTIONNAIRE ⁽¹⁾

Nom

Grade Prénoms.....

Adresse exacte Fonction.....

1. — Les modalités exposées dans la note de l'équipe « questions sociales » en date du 4 décembre 1950 recueillent-elles votre accord complet ? Dans ce cas envisagez-vous de devenir :

— adhérent complet

ou seulement :

— adhérent solidarité

2. — Dans le cas contraire, indiquez les réserves qu'appellent de votre part ces projets en distinguant :

a) les modifications importantes, c'est-à-dire celles qui, si elles n'étaient pas adoptées vous conduiraient à ne pas donner votre adhésion ;

b) les modifications secondaires, qu'il vous paraît néanmoins souhaitable d'adopter.

Date :

Signature :

(1) A retourner :

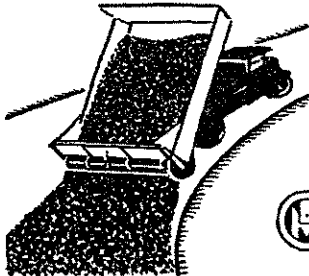
— pour les Camarades autres que ceux du Groupe de Paris, à leur Délégué de Groupe ;

— pour les Camarades du Groupe de Paris à M. LESIEUX, Directeur Général de l'Aéroport de Paris, 7, Rond-Point des Champs Elysées, Paris-8^e.

Les *pour la route..*
BENNES MARREL
 présentent



leurs **TRIBENNES**
 grande facilité de manœuvre dans
 les espaces restreints

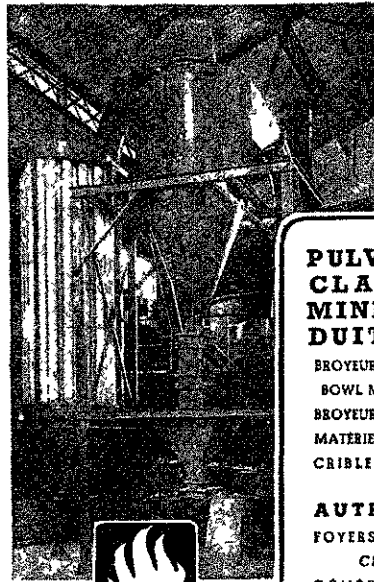


PUBLICITE
 JOURNAL

leurs **GRAVILLONNEUSES**
 répartition rapide et impeccable de matériaux

STIENNE, RUE PIERRE COPEL
 PARIS COURBEVOIE MARSEILLE BORDEAUX

50.000 BENNES MARREL
 sont en service



**PULVÉRISATION ET
 CLASSEMENT DE
 MINÉRAIS ET PRO-
 DUITS CHIMIQUES**

BROYEURS A GALETS RAYMOND ET
 BOWL MILL BROYEURS A BOULETS •
 BROYEURS A PERCUSSION / RESOLUTOR •
 MATÉRIEL DE CLASSEMENT " TYLER " •
 CRIBLES • SÉPARATEURS ETC

AUTRES SPÉCIALITÉS
 FOYERS ET GRILLES MÉCANIQUES
 CHARBON PULVÉRISÉ
 GÉNÉRATEURS DE VAPEUR
 ÉPURATION DES EAUX

STEIN ET ROUBAIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280 000 000 DE FRANCS
 24, rue Erlanger, Paris-16^e - Tél. + JASmin 94-40
 USINES : ROUBAIX, LAINOY, LA COURNEUVE

UDENF 10249

MATÉRIEL DE REPANDAGE
 SIGNALISATION OFFICIELLE
 SIGNALISATION DE CHANTIERS
 SIGNALISATION ÉLECTRO-AUTOMATIQUE
 BALAIS DE ROUTE

OUTILS DE LA ROUTE
OUTILLAGE
PAVAL
MODERNE

PELLES - PIOCHES - FOURCHES
 FAUX - RACLOIRS - MASSES - MASSETES
 BROUETTES - CHARRETTES - TOMBÉREAUX
 TONNES A EAU - POMPES - MOTO-POMPES
 OUTILS DE CARRIÈRES
 APPAREILS DE LEVAGE
 INSTRUMENTS D'ARPENTAGE

ETABLISSEMENTS
VALLETTE & PAVON

SAPL AU CAPITAL DE 12.000.000 DE FRANCS
 17, RUE MASSÉNA, LYON TELEPHONE LALANDE 24.42
 TELEGRAMMES VALPAVO LYON

Sécheron

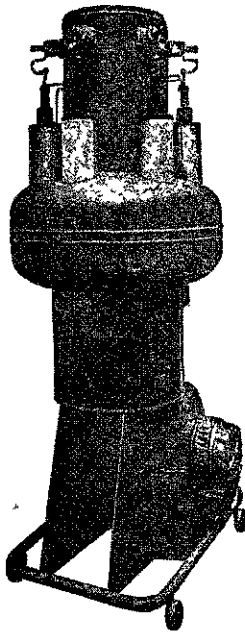
COMME SOURCE ÉCONOMIQUE DE COURANT CONTINU

UTILISEZ NOS

Redresseurs à vapeur de mercure, sans pompes à vide

POUR L'ALIMENTATION DE

TRAMWAYS ET TROLLEYBUS
CHEMINS DE FER INTERURBAINS
CHEMINS DE FER DE MINES
RÉSEAUX DE FORCE ET LUMIÈRE
CENTRAUX TÉLÉPHONIQUES
INSTALLATIONS D'ÉLECTROLYSE

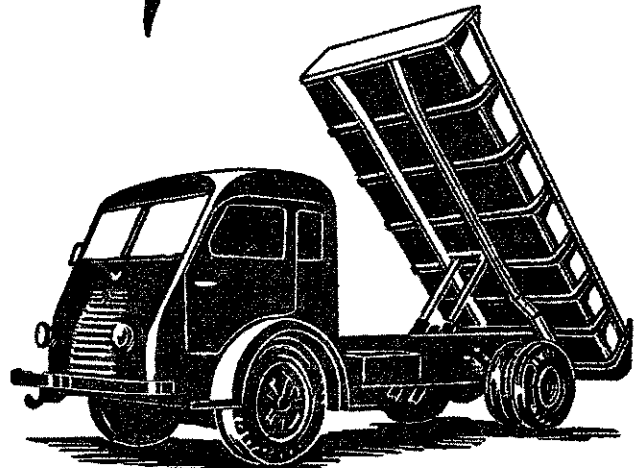
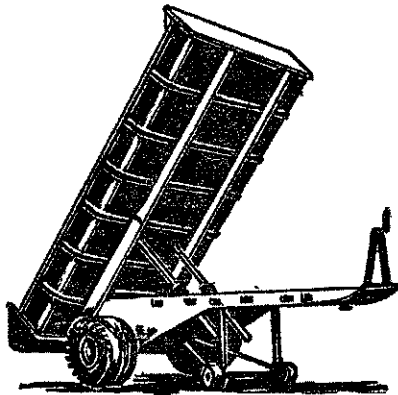


S. A. DES ATELIERS DE SÉCHERON - GENEVE

Représentants en FRANCE : *La Compagnie Générale d'Entreprises Electriques*
Lyon, 23, Avenue Jean-Jaurès — Paris, 48, Rue La Boétie.

ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE : *Société Générale d'Electricité*, 5, rue Joinville, Alger.
Agences à Oran - Constantine - Tunis et Casablanca

Service et Qualité



PILLOT

145 Bd DE VALMY - COLOMBES - SEINE